



2018-09  
271

**01 - OUVERTURE DE SÉANCE**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Gilles, ce 17 septembre 2018 à 20:00 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Gérard Grondin  
Siège #2 - Bruno Montminy  
Siège #3 - Patricia St-Hilaire  
Siège #4 - Carole Dubois  
Siège #5 - Yvan Champagne  
Siège #6 - Jimmy Richard

Sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Robert Samson.

Mme Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

**1 - OUVERTURE DE SÉANCE**

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée extraordinaire, M. le Maire déclare la séance ouverte et invite l'assistance à une réflexion personnelle avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Bruno Montminy et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**02 - MOT DU MAIRE**

Aucun commentaire

**03 - MOT DE LA DIRECTRICE**

Aucun commentaire

**04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2018-09**  
**272**

**05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**01 - OUVERTURE DE SÉANCE**

**02 - MOT DU MAIRE**

**03 - MOT DE LA DIRECTRICE**

**04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**07 - URBANISME**

**07.01** - Appui CPTAQ - Réfection du pont P-10356 / Chemin du Moulin, Rivière Noire

**08 - LOISIRS**

**08.01** - Octroi / Soumission breuvage – Aréna & Restaurant

**09 - INFRASTRUCTURES**

**09.01** - Retrait - Soumissionnaire "Excavations Steve Beaumont"

**09.02** - Octroi - Déneigement des rues et des rangs

**09.03** - Octroi - Honoraires professionnels pour les étangs

**10 - SÉCURITE CIVILE**

**10.01** - Octroi - Camion incendie / Remplacement de l'unité d'urgence #924

**11 - VARIA**

**12 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION**

En conséquence,

Il est proposé par Mme Carole Dubois et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il n'est pas permis d'adopter un procès-verbal pour une séance tenue antérieurement lors d'une séance extraordinaire

**07 - URBANISME**

**2018-09**  
**273**

**07.01** - Appui CPTAQ - Réfection du pont P-10356 / Chemin du Moulin, Rivière Noire

Considérant que, le MTQ a déposé une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant l'utilisation d'une parcelle de terrain à une fin autre que l'agriculture, pour permettre la réfection d'un pont dans le Chemin du Moulin;

Considérant que, la CPTAQ requiert une résolution du Conseil municipal pour procéder à l'examen de la demande;

Considérant que, la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

Considérant que, les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture ne s'en trouveraient pas affectées et qu'une autorisation n'aurait pas d'impact négatif sur les activités agricoles et forestières environnantes existantes et en développement;

Considérant que, la demande vise principalement à obtenir des servitudes de drainage et de passage temporaire;

Considérant que, il n'y a aucun établissement de production animale qui pourrait être affecté par une autorisation de la Commission;

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par M. Gérard Grondin

Que, le Conseil municipal recommande à la Commission de protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) d'accepter cette demande.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **08 - LOISIRS**

**2018-09  
274**

### **08.01 - Octroi / Soumission breuvage - Aréna & Restaurant**

Attendu que, nous avons demandé des soumissions pour la fourniture d'appareil de distribution, de breuvages et de commandites pour notre aréna et le restaurant de l'aréna;

Attendu que, le représentant de Pepsi Cola transmet une offre plus avantageuse que le représentant de Coca Cola;

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par M. Gérard Grondin

D'autoriser le directeur des loisirs à signer au nom de la municipalité, un contrat de cinq (5) ans avec Alex Coulombe, représenté par Mme Delphine Lapierre pour la fourniture tel que décrit au contrat.

D'imputer les dépenses au code budgétaire 02.701.31.610 et les revenus au code budgétaire 01.234.79.007

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **09 - INFRASTRUCTURES**

**2018-09  
275**

### **09.01 - Retrait - Soumissionnaire "Excavations Steve Beaumont"**

Considérant que, le Conseil municipal par la résolution 2018-07-217, a autorisé la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur SEAO pour l'entretien des chemins d'hiver;

Considérant que, les soumissions ont été ouvertes et analysées par la directrice générale avant la présentation auprès du Conseil municipal;

Considérant que, le soumissionnaire « Excavations Steve Beaumont » a retiré son offre puisque le calcul final « TOTAL » présenté était erroné et que ce dernier ne pourra pas honorer le montant final présenté avant taxes,

Il est proposé par M. Yvan Champagne, appuyé par Mme Carole Dubois

Que, le Conseil municipal accepte de retirer l'offre de « Excavations Steve Beaumont » de la liste des soumissionnaires et de valider les résultats sans cette soumission.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2018-09  
276**

### **09.02 - Octroi - Déneigement des rues et des rangs**

Considérant que, le Conseil municipal par la résolution 2018-07-217, a autorisé la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur SEAO (référence 1185400) pour l'entretien des chemins d'hiver;

Considérant que, lors de l'ouverture des soumissions, il y a eu dépôt par cinq (5) soumissionnaires et que l'un d'eux s'est désisté et que le Conseil municipal par la résolution 2018-09-274 a autorisé le retrait;

Considérant que, la directrice générale a transmis aux membres du Conseil un tableau permettant de connaître les prix avant taxes de chacun des soumissionnaires, selon les options présentées par chacun ce ceux-ci;

Il est proposé par M. Yvan Champagne, appuyé par Mme Carole Dubois

Que, le Conseil municipal accepte l'offre la plus avantageuse soit celle de l'entreprise « 9261-7703 Québec Inc. » aussi nommé « R.D.F.L. Constructions Inc. » de Saint-Agapit au montant de 744 900.00 \$ avant toutes taxes si applicables, et ce, pour l'ensemble des cinq (5) ans qui comprend trois (3) années fixes et deux (2) années optionnelles;

Que, telles les modalités au devis technique, les montants annuels (fixes, optionnels si retenus à ce moment) soient imputés au poste budgétaire 02.330.00.443;

Que, le maire et la secrétaire-trésorière de la municipalité soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire sans changer la nature du contrat et son contenu.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2018-09  
277**

### **09.03 - Octroi - Honoraires professionnels pour les étangs**

Considérant que, par la résolution 2018-06-184, le Conseil municipal a autorisé la directrice générale à procéder à un appel d'offres professionnelles sur SEAO;

Considérant que, par la résolution 2018-09-261, le Conseil municipal a transmis la légitimité nécessaire à la directrice générale pour former un comité de sélection;

Considérant que, suite à la rencontre du comité de sélection, ce dernier a étudié et transmis au Conseil municipal les résultats pondérés des sept (7) offres de services reçues;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Gérard Grondin

Que, le Conseil municipal octroie les travaux d'ingénierie pour la soumission (référence SEAO 1176839) « Optimisation de la filière de traitement des eaux usées et ajout d'un système de déphosphatation à la station d'épuration de la municipalité de Saint-Gilles » à la firme Stantec;

Que, le montant de 90 945.23 \$ toutes taxes incluses, tel qu'indiqué à l'enveloppe numéro deux (2) de la firme, soit imputé au poste budgétaire 23.040.21.721 à même le règlement d'emprunt 518-17 autorisé au préalable par le MAMOT;

Que, le maire et la secrétaire-trésorière de la municipalité soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire sans changer la nature du contrat et son contenu.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **10 - SÉCURITE CIVILE**

**2018-09  
278**

### **10.01 - Octroi - Camion incendie / Remplacement de l'unité d'urgence #924**

Considérant que, par la résolution 2018-06-198, le Conseil municipal a autorisé la publication sur SEAO de demande de soumissions pour l'acquisition d'un camion incendie en remplacement de l'unité 924;

Considérant que, les fournisseurs pouvaient transmettre une offre avant le 5 septembre 2018 à 15h00 et que deux soumissionnaires ont déposé une soumission;

Il est proposé par M. Yvan Champagne, appuyé par M. Jimmy Richard

Que, suite à l'étude des soumissions, le Conseil municipal octroie la fabrication du camion à la firme « Maxi Métal Inc. » tel que les documents déposés;

Que, le montant de 175 495.00 \$ plus taxes si applicables soit imputé au poste 23..030.02.724

Que, le financement soit produit par le règlement d'emprunt portant le numéro 538-18 et spécifique en ce sujet;

Que, le maire et la secrétaire-trésorière de la municipalité soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire sans changer la

nature du contrat et son contenu et ce, dès que le MAMOT aura transmis la lettre indiquant l'acceptation du REG 538-18 tel qu'il a été indiqué au préalable lors de la présentation de la soumission sur SEAO.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

#### **11 - VARIA**

Aucun sujet

#### **12 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2018-09  
279**

#### **13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Mme Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire soit levée à 20:18.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

---

Robert Samson, maire

---

Sandra Bélanger, Directrice générale / secrétaire trésorière